



250, rue Sharron
Otterburn Park, QC
J3H 5E1

385, rue Copping
Otterburn Park, Qc
J3H 2H4

Politique favorisant la santé

Objectif de la politique

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants tout en réduisant les risques de contagion pour les autres. Réduire les risques de contagion au service de garde ne pourra qu'être bénéfique à tous les enfants, à leurs parents, à leurs familles et aux employés pour ainsi permettre de conserver un milieu de vie sain.

État de santé

Tout enfant présentant des signes visibles de maladie ne pourra être admis au CPE. Les parents sont tenus de garder à la maison leur enfant qui présente un ou plusieurs symptômes importants de maladie, ou qui ne peut fonctionner normalement et dont l'état de santé requiert donc des attentions exclusives de la part du personnel au détriment de l'ensemble du groupe d'enfants.

Conséquemment, les parents demeurent responsables de leur enfant et doivent trouver les moyens, même si cela s'avère difficile, de le garder à la maison en cas de maladie. Dès l'inscription de l'enfant, il est fortement recommandé aux parents de prévoir un mode de garde parallèle pour pallier lorsque survient une situation obligeant la direction du CPE à exclure l'enfant.

Afin de s'assurer de la bonne santé des enfants qui fréquentent le CPE, un enfant dont l'état de santé ne lui permet pas d'être fonctionnel doit être gardé à la maison. Ce qui implique que l'enfant ne peut être laissé au CPE si une médication lui a été administrée pour atténuer ses symptômes (fièvre, douleurs, irritabilité due à une mauvaise nuit, etc.).

Si des symptômes apparaissent dans la journée, un membre du personnel contactera rapidement les parents. Notre préoccupation première demeure la qualité de vie de l'enfant lorsqu'il est sous notre responsabilité au CPE. Les membres du personnel du CPE sont formés et expérimentés au niveau de la prévention et des premiers soins en cas d'urgence, les parents doivent se fier à leur jugement en la matière.

Les parents doivent informer le CPE de toute absence de leur enfant.

Si un accident ou un incident s'est produit à la maison dans lequel l'enfant a été impliqué, il est important d'en aviser le personnel du CPE lors de l'arrivée de l'enfant, au cas où des complications se produiraient durant la journée.

Si un accident ou un incident s'est produit au CPE, un rapport sera rempli par le personnel et devra être signé par un des parents pour chaque événement comportant une blessure.

Critère d'exclusion

Des critères d'exclusion ont été établis dans le but de préserver le bien-être de l'enfant malade et le bien-être des enfants du groupe en empêchant la transmission de maladies ou de virus contagieux.

Une collaboration entre les parents et le CPE aidera à diminuer les risques de transmission des virus et des maladies. La communication entre parents et personnel du CPE est essentielle pour le dépistage précoce et le traitement rapide des infections.

Les parents doivent aviser le service de garde dès qu'ils sont informés que leur enfant souffre d'une maladie ou d'un virus contagieux afin de mettre en application, sans délai, des mesures de protection pour les autres enfants. Le contrôle des infections est aussi la responsabilité des parents et non uniquement celle du CPE.

Documents de référence que le CPE utilise pour s'assurer de la santé et du bien-être des enfants :

- ◆ Collectif. (2014). *La santé des enfants... en services de garde éducatifs* (3^e éd.). Québec, Québec : Les Publications du Québec.
- ◆ Comité de prévention des infections en services de garde et écoles du Québec. (2019). *Les infections en milieu de garde*. En ligne : https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/affiche_infection_MFA_BR.pdf

Mesures d'urgence

- ◆ En cas d'accident, de blessure ou de malaise, le personnel doit d'abord administrer les premiers soins à l'enfant au meilleur de ses connaissances. Il doit ensuite prendre les dispositions nécessaires pour assurer le support médical adéquat ou la prise en charge de l'enfant par ses parents.
- ◆ En cas d'urgence majeure requérant un déplacement à l'hôpital, le personnel doit prendre connaissance des informations et des autorisations d'intervention contenues dans la fiche d'inscription de l'enfant. Il doit également accompagner l'enfant jusqu'à sa prise en charge par l'un des parents. Les frais supplémentaires (déplacement, téléphone, etc.) qui pourraient être engagés sont à la charge des parents.
- ◆ En cas d'accident, le personnel présent auprès de l'enfant lors de l'événement doit compléter un rapport qui devra être signé par l'un des parents.
- ◆ Tous les membres du personnel ont suivi un cours de premiers soins et détiennent une attestation valide.

Guide des maladies les plus fréquentes chez les enfants au CPE et la marche à suivre pour les parents et le personnel du CPE

MALADIES	Définition	Période d'incubation	Période de contagiosité	Durée de la maladie	Symptômes	Suggestions de traitement	Exclusion
Conjonctivite infectieuse	Infection virale ou bactérienne de l'œil.	Variable selon l'agent causal. Ne dure généralement que quelques jours.	Infection virale : jusqu'à 14 jours. Infection bactérienne : surtout au moment de l'écoulement. La période diminue grandement avec l'application d'un traitement.	Variable.	Rougeur, gonflement des paupières, sensibilité à la lumière, écoulement clair ou purulent, paupières collées le matin, sensation de corps étranger, larmoiement.	Infection virale : il n'y a habituellement pas de traitement. Infection bactérienne : onguent ou gouttes ophtalmiques antibiotiques.	Pas d'exclusion, sauf en cas d'épidémie. En cas de fièvre ou d'atteinte importante de l'œil, diriger l'enfant vers le médecin et le réadmettre selon la recommandation du médecin. En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.
GASTROENTÉRITE D'ORIGINE INFECTIEUSE	Affection intestinale causée par différents agents infectieux. Selles liquides et fréquentes chez au moins 2 enfants du même groupe en moins de 48 heures.	Variable. De quelques heures à quelques jours.	Variable. Correspond habituellement à la phase aiguë de la maladie.	Variable.	Variable. Nausées, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées, fièvre.	Faire boire souvent et peu à la fois des solutions d'hydratation orale (exemples : PédialyteMD, GastrolyteMD). Les probiotiques pourraient réduire la durée de la diarrhée virale d'environ une journée si le traitement est amorcé dans les 48 heures suivant le début des symptômes. Pas de traitement pour les diarrhées d'origine virale.	Il y a exclusion lorsque l'enfant : <ul style="list-style-type: none"> • a eu 2 vomissements ou plus au cours des 24 dernières heures; • si les selles ne peuvent pas être contenues dans la couche ou que l'enfant est incontinent (ne peut pas se rendre à la toilette pour chacune de ses selles). L'enfant ne pourra réintégrer le CPE que 24 h suivant la dernière selle ou le dernier vomissement. En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.
ÉRYTHÈME INFECTIEUX (CINQUIÈME MALADIE)	Maladie virale bénigne causée par le parvovirus et caractérisée par une éruption cutanée. Plus fréquente chez les enfants de plus de 5 ans. Survient surtout l'hiver et au printemps.	Généralement de 4 à 14 jours, mais peut se prolonger jusqu'à 21 jours.	Jusqu'à 7 jours avant l'apparition de l'éruption. Se termine au moment de l'éruption, sauf chez les immunosupprimés, chez qui elle peut persister des mois, voire des années.	Jusqu'à 3 semaines, et même plus	Symptômes non spécifiques : symptômes ressemblant au rhume, mal de tête, malaise général, douleurs musculaires ou articulaires. 7 à 10 jours plus tard, éruption cutanée débutant au visage (joues très rouges) et évoluant vers le tronc et les membres. Asymptomatique dans 25 % des cas.	Aucun traitement spécifique. Un traitement pourrait être recommandé pour certains immunosupprimés.	Ne pas exclure l'enfant si son état de santé lui permet de participer aux activités du groupe. En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE. Attention : De la mère à son fœtus. L'infection pendant la grossesse peut avoir des conséquences néfastes pour le fœtus.

<p>IMPÉTIGO</p>	<p>Infection bactérienne superficielle de la peau causée par la bactérie streptocoque du groupe A ou la bactérie <i>Staphylococcus aureus</i> (staphylocoque doré)</p>	<p>De 7 à 10 jours.</p>	<p>Rarement plus de 24 à 48 heures après le début de la prise des antibiotiques par la bouche. Jusqu'à ce que les lésions soient sèches lorsqu'il y a application d'un traitement local (onguent).</p>	<p>Rarement plus de 7 jours avec un traitement adéquat.</p>	<p>Lésions cutanées indolores, purulentes et croûteuses situées surtout au visage (nez, bouche, menton et arrière des oreilles). Rarement accompagnées de fièvre. Les lésions peuvent envahir le tronc, les mains et les fesses. Guérison généralement sans cicatrice.</p>	<p>Antibiotique oral ou local (onguent). Si possible, recouvrir les lésions d'un pansement. Nettoyer la peau avec de l'eau savonneuse et bien assécher. S'assurer que l'enfant a les ongles courts et qu'il ne se gratte pas afin d'éviter la propagation des lésions ailleurs sur le corps.</p>	<p>Exclure l'enfant durant au moins 24 heures après le début du traitement antibiotique. Sans traitement, exclure l'enfant jusqu'à la disparition des lésions.</p> <p>En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.</p>
<p>GRIPPE</p>	<p>Infection virale aiguë des voies respiratoires causée par le virus de l'influenza.</p>	<p>De 1 à 4 jours.</p>	<p>24 heures avant le début des symptômes et jusqu'à 7 jours après. Cette période peut être plus longue chez les jeunes enfants ou les personnes immunosupprimées.</p>	<p>Fièvre et autres symptômes : de 5 à 7 jours. Toux : 2 semaines. Fatigue : un peu plus de 2 semaines</p>	<p>Fièvre élevée, toux, mal de gorge, douleurs musculaires, fatigue, épuisement. Vomissements, douleur abdominale et diarrhée, surtout fréquents chez les enfants. Refus de boire ou de manger, diminution de l'intérêt pour les activités et prostration chez les très jeunes enfants.</p>	<p>Repos, antipyrétique (contre la fièvre) au besoin. Hydrater. Un traitement antiviral peut être offert aux enfants immunosupprimés ou ayant certaines maladies cardiaques, respiratoires ou métaboliques.</p>	<p>Ne pas exclure l'enfant si son état de santé lui permet de participer aux activités du groupe.</p> <p>En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.</p>
<p>OXYUROSE</p>	<p>Infection intestinale commune causée par un petit ver mobile, blanc et rond, long de 1 cm et ressemblant à un fil.</p>	<p>De 1 à 2 mois (de l'ingestion des œufs à la présence des vers dans la région de l'anus).</p>	<p>Tant que la personne infectée n'est pas traitée et que les femelles pondent leurs œufs dans la région de l'anus</p>	<p>Tant que la maladie n'a pas été traitée.</p>	<p>Souvent sans symptômes. Une démangeaison anale (le soir ou la nuit), de l'irritabilité, un sommeil agité et, plus rarement, une démangeaison vulvaire. Rarement, des vers peuvent être observés dans les selles.</p>	<p>Un traitement est indiqué si des vers sont observés ou si un <i>Scotch tape test</i> est fait et est positif ou si un cas a été confirmé dans la famille. Pour les 2 médicaments, 2 traitements sont nécessaires à 14 ou 21 jours d'intervalle. On suggère habituellement de traiter en même temps le sujet et les membres de sa famille immédiate, même s'ils n'ont pas de symptômes.</p>	<p>Ne pas exclure l'enfant si son état de santé lui permet de participer aux activités du groupe.</p> <p>En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.</p>

<p>PHARYNGITE, AMYGDALITE À STREPTOCOQUE ET SCARLATINE</p>	<p>Infection bactérienne de la gorge causée par la bactérie streptocoque du groupe A. S'il y a une éruption cutanée caractéristique, il s'agit généralement d'une scarlatine.</p>	<p>De 2 à 5 jours.</p>	<p>Jusqu'à 24 heures après le début du traitement antibiotique. De 2 à 3 semaines si l'infection n'est pas traitée.</p>	<p>Rarement plus de 7 jours.</p>	<p>Fièvre, mal de gorge, nausées, vomissements, perte d'appétit, mal de tête, enflure des ganglions du cou et rougeur de la gorge. En présence d'une langue framboisée et d'une éruption cutanée rugueuse atteignant le cou, la poitrine et les plis des aisselles, des coudes, des aines et des genoux, il faut envisager une scarlatine.</p>	<p>Antibiotique par la bouche. Analgésique (contre la douleur) ou antipyrétique (contre la fièvre) au besoin. Repos, faire boire plus de liquide, diète molle et froide.</p>	<p>Exclure l'enfant jusqu'à 24 heures après le début du traitement et jusqu'à ce que son état lui permette de participer aux activités.</p> <p>En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.</p>
<p>PIEDS-MAINS-BOUCHE</p>	<p>Infection virale, causée par des virus du groupe entérovirus, plus fréquente l'été et l'automne.</p>	<p>De 3 à 6 jours.</p>	<p>La contagion est maximale lorsque les symptômes sont présents. Le virus peut persister dans les selles plusieurs semaines et même des mois. L'excrétion du virus dans les sécrétions respiratoires dure habituellement de 1 à 3 semaines.</p>	<p>Rarement plus de 10 jours.</p>	<p>Fièvre et apparition de rougeurs sous forme de vésicules ou d'ulcères à la bouche, de taches rouges ou de vésicules aux mains, aux pieds, refus de s'alimenter, irritabilité, diarrhée.</p>	<p>Aucun traitement spécifique.</p>	<p>Ne pas exclure l'enfant si son état de santé lui permet de participer aux activités du groupe.</p> <p>En tout temps, si l'enfant fait de la fièvre, il ne pourra être admis au CPE.</p>
<p>PÉDICULOSE</p>	<p>Infestation parasitaire du cuir chevelu par le pou de tête.</p>	<p>De 7 à 12 jours soit le temps que prend une lente à éclore. L'infestation se fait principalement par contact avec une personne infectée (tête à tête) et parfois par contact avec ses effets personnels (ex. : brosse, peigne, chapeau, etc.).</p>	<p>Jusqu'à la destruction, par un traitement efficace, des œufs (lentes) viables et des poux vivants dans les cheveux ou les effets personnels.</p>	<p>Variable selon les traitements et les inspections parentales.</p>	<p>Variable. Principalement, la démangeaison du cuir chevelu. La majorité des personnes infestées sont asymptomatiques.</p>	<p>Le parent doit traiter son enfant en utilisant les produits recommandés par le pharmacien, en vente à la pharmacie sans prescription, en respectant les recommandations du fabricant ou du pharmacien. Il faut effectuer le traitement en deux applications, la deuxième de sept à dix jours après la première, parce que la première ne détruit pas toujours toutes les lentes.</p>	<p>Pour pouvoir réintégrer le service de garde, l'enfant doit avoir été traité adéquatement et ne doit plus avoir de lentes (mortes ou vivantes). Lors de son arrivée, l'éducatrice responsable de l'accueil inspectera la tête de l'enfant, avant que le parent ne quitte le service de garde, afin de s'assurer que la totalité des lentes a été enlevée. Si ce n'est pas le cas, l'enfant ne pourra pas être admis au CPE.</p>

◆ **FIÈVRE**

- ◆ Au CPE La Petite Loutre, la méthode utilisée pour prendre la température des enfants en cas de fièvre est sous le bras (axillaire).
 - ◆ Plage de température axillaire normale : de 34,7°C à 37,3°C (94,5°F à 99,1°F)
- ◆ Pour l'enfant qui ferait plus de 37,3°C (température axillaire), les parents seront joints afin de venir chercher l'enfant.